



N° 8 - 03 Septembre 2013

Situation

Comme vous le remarquerez dans les graphiques du CIRAME sur la climatologie (en téléchargement dans la page BSV sur afidol.org), la chaleur et la sécheresse ont caractérisé le mois d'août, avec des températures à nouveau supérieures à la normale à partir de la deuxième décennie.

Mouche de l'olive (*Bactrocera oleae*)

Le réseau de piégeage est en place et vous pouvez le consulter en temps réel à cette adresse : <http://afidol.org/tracoliv/records/accueilInterneaute>

Les températures élevées que nous connaissons depuis le mois de juillet gênent l'activité de la mouche de l'olive dans les vergers non irrigués et conduisent à une pression parasitaire globalement faible. Les deux premiers vols ont été très faibles en dehors de la bande côtière soumise aux brises marines humides et rafraîchissantes, offrant des conditions de vie plus favorables à la mouche de l'olive.

Nous observons depuis la fin de semaine dernière, et conformément aux prévisions du modèle mathématique du SRAL (Service Régional de l'Alimentation : S. Régis et C. Roubal – antenne AVIGNON), l'apparition du 3ème vol.

Dans la zone littorale (inférieure à 50 m d'altitude, et/ou sensible aux brises marines), les captures sont élevées et dépassent le seuil de risque. Le maximum de captures devrait être atteint en milieu de semaine dans la bande côtière et en fin de semaine plus à l'intérieur des terres. Un nombre de 8 % d'olives avec un trou de sortie a été observé dans une parcelle non traitée de Roquevaire.

Dans la zone de plaine (entre 50 et 150 m), les captures augmentent depuis la fin de semaine dernière. Elles dépassent de façon générale le seuil de risque. Le maximum de captures devrait être atteint au cours de la semaine prochaine. Un nombre de 1 % d'olives avec un trou de sortie a été observé dans une parcelle non traitée dans la Vallée des Baux.

Dans la zone de coteaux et de montagne (au-delà de 150 m d'altitude), le 3ème vol n'est prévu par le modèle qu'à partir de la fin de semaine et devrait s'étaler jusqu'aux environs du 20 septembre. Il est trop tôt pour en connaître l'importance. Dans ce secteur nous sommes encore en dessous du seuil de risque. Quasiment aucun trou de sortie n'a été observé dans les parcelles de ce secteur.

Cochenille noire de l'olivier (*Saissetia oleae*)

Cet insecte est très peu observé et reste largement en dessous du seuil de préoccupation.

Oeil de paon (*Spilocaea oleagina*)

Des quantités de pluies plus ou moins importantes se sont déversées sur la Région au printemps et en début d'été. Certaines de ces pluies sont qualifiées de *contaminatrices* selon leur importance et les conditions de température dans lesquelles elles surviennent. Le SRAL a mis au point un modèle qui permet de savoir d'une part si une pluie est ou non contaminatrice, et d'autre part de prédire l'apparition des tâches sur les feuilles. Ceci se traduit par l'estimation du risque de dégâts.

À cette époque de l'année, les feuilles atteintes en fin de printemps sont en très grande majorité tombées. Les feuilles actuellement présentes ont pu être contaminées depuis mais ne comportent pas encore les taches caractéristiques de l'oeil de paon qui pourront apparaître dans la deuxième quinzaine de septembre.

Les résultats du modèle *œil de paon* du SRAL sont les suivants :

| Département | Commune | Altitude en mètres | Risque de dégâts actuel |
|------------------|---------------------|--------------------|-------------------------|
| Vaucluse | Valréas | 250 | +++ |
| Vaucluse | Vaison la Romaine | 200 | +++ |
| Vaucluse | La Tour d'Aigues | 270 | +++ |
| Vaucluse | Piolenc | 40 | ++ |
| Vaucluse | Cabrières d'Avignon | 180 | ++ |
| Vaucluse | Avignon | < 50 | ++ |
| Var | St Maximin | 300 | ++ |
| Var | Gonfaron | 250 | ++ |
| Var | Cogolin | 50 | ++ |
| Var | Aups | 500 | ++ |
| Bouches du Rhône | Maussane | < 50 | ++ |
| Bouches du Rhône | Malemort | 130 | ++ |
| Bouches du Rhône | St Rémy de Provence | 60 | ++ |
| Alpes Maritimes | St Jeannet | 340 | + |
| Alpes Hte Pce | Les Mées | 450 | +++ |
| Alpes Hte Pce | Manosque | 350 | +++ |
| Alpes Hte Pce | Forcalquier | 550 | ++ |

+++ : très élevé | ++ : fort | + : faible

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ÉTÉ RÉALISÉES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS : CIVAM des Bouches du Rhône, du Vaucluse ; Groupement des oléiculteurs des Alpes-de-Haute-Provence, du Vaucluse ; CIRAME.

COMITÉ DE RÉDACTION DE CE BULLETIN :

Isabelle Casamayou (CIVAM 84), Nathalie Serra-Tosio (CIVAM13), Alex Siciliano (GOHPL).

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.